

PARTICULIERS

SYNTHÈSE DES GARANTIES
START'EXPAT

SYNTHÈSE DES GARANTIES START'EXPAT



Garanties santé*

**En cas de maladie inopinée ou d'accident*

PLAFOND GLOBAL ANNUEL	250 000 €
Hospitalisation médicale ou chirurgicale : - Frais de séjour, actes médicaux, consultations - Exams, analyses, médicaments - Frais de transport en ambulance liés à une hospitalisation prise en charge	100 % des frais réels
Chambre semi-privée	100% des frais réels (jusqu'à 100 € par jour)
Consultations de médecins généralistes et spécialistes (sauf dentistes)	100 % des frais réels (jusqu'à 80 € par acte au-delà de 2 visites)
Pharmacie	Jusqu'à 3 000 €
Frais d'analyses et de travaux de laboratoire, actes de radiologie, imagerie médicale (I.R.M.) et scanners, analyses, auxiliaires médicaux	100 % des frais réels
Soins dentaires occasionnés par un accident ou par une urgence dentaire (non consécutifs à un mauvais état préalable de la dentition ou des gencives)	Jusqu'à 350 €
Prothèses dentaires et autres prothèses (suite à accident caractérisé uniquement)	Jusqu'à 200 €
Optique : verres et monture (suite à accident caractérisé uniquement)	Jusqu'à 150 €



Garanties accidents corporels

Décès accidentel	10 000 €
Invalidité Permanente Totale	50 000 €



Garanties responsabilité civile "vie privée"

**Strictement et uniquement hors du Pays d'origine/de nationalité de l'Assuré et pendant 30 jours max/an lors de séjours organisés dans le monde entier*

Tous Dommages corporels, matériels et immatériels	4 000 000 €
Plafonnés aux USA et au Canada à :	1 500 000 €
Avec les sous-limites suivantes :	
Intoxications alimentaires	Jusqu'à 3 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	450 000 € (Franchise de 80 € par Sinistre)
Dommages au matériel confié pendant un stage	12 000 € (franchise de 80 € par sinistre)
Responsabilité Civile locative à l'étranger	100 000 €



Garanties assistance aux personnes

GARANTIES

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT & RETOUR AU DOMICILE APRÈS RAPATRIEMENT

Transport médical d'urgence Rapatriement vers le Pays de Résidence, Pays de Détachement ou d'Expatriation Rapatriement vers le Pays d'origine ou de nationalité	Frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
Prolongation de séjour de l'assuré ou d'un accompagnant bénéficiaire	Frais de séjour : 150 € / jour (max. 1 500 €)
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours	Billet A/R + frais de séjour: 150 € / jour (max. 1 500 €)
Retour dans le Pays de Détachement/d'Expatriation (dans les 2 mois suivant le rapatriement)	Billet retour
Retour d'urgence à la suite du décès ou d'une maladie grave d'un Parent proche	Billet A/R (max. 1 / an)
Accompagnement des enfants	Billet A/R + frais de séjour: 150 € / jour (max. 2 jours) d'un accompagnateur
Assistance au retour au domicile après rapatriement (en France métropolitaine uniquement) : - Garde d'enfants, aide-ménagère, garde des animaux domestiques (chiens/chats) - Confort hospitaliser : location de télévision	Voir conditions générales 10 heures / Transport + hébergement : 155 € 80 €

Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	2 000 €
Accompagnement du défunt	Billet retour
Reconnaissance de corps et formalités de décès	2 billets A/R + frais de séjour: 150 € / pers. / jour (max. 2 jours)
Avance de la caution pénale	15 000 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	3 000 €
Frais de recherche et de secours	15 000 €
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	Billet retour
Retour anticipé / transport en zone sécurisée en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	Billet retour ou billet A/R en zone sécurisée
Envoi de médicaments à l'étranger	Organisation et frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	- Informations démarches administratives - Avance de fonds jusqu'à 2 300 € - Prolongation de séjour : 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Assistance psychologique	3 entretiens téléphoniques
Incident de voyage : retard aérien entraînant une rupture de correspondance, pour des raisons techniques ou atmosphériques	Versement d'une indemnité forfaitaire de 300 €
Vol, destruction totale ou partielle et perte de bagages pendant l'acheminement	2 000 € (franchise de 25 € par bagage) limité à 50 % pour les objets précieux
Retard de bagages à l'aéroport (>12 h)	300 €
Frais de reconstitution de documents d'identité	150 €



CONTACTEZ-NOUS

**Votre assurance santé
vous répond**

E-MAIL : SALES@MSH-INTL.COM

SITE WEB : WWW.MSH-INTL.COM

FACEBOOK : [MSH](#)



MSH

DiotSiaci Group

en partenariat avec **Chubb / Axa**

MSH, société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros.

Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549.

MSH est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

